

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

Valais et Suisse	année	semestre	3 mois
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	11.—	5.50	3.—
Envoi par numéro	13.60	6.80	3.40

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton	Suisse	Etran.
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion

Loterie Royale Hongroise

autorisée par le Gouvernement royal hongrois et contrôlée par le Ministère des Finances

offrant les plus grandes chances parmi toutes les loteries similaires

125,000 BILLETS DONT 62,500 GAGNANTS

Un gagnant sur deux billets !

La somme totale des gains se monte à 16,457,000 couronnes, soit plus de 17,000,000 francs

Le Gros Lot en cas heureux est de

UN MILLION DE COURONNES, 1.000.000 Cour.

En outre des gros lots de 600.000, 400.000, 200.000 2 de 100.000, 2 de 90.000, 2 de 80.000 70.000, 3 de 60.000, 1 à 50.000, 3 à 40.000, et un grand nombre de 30.000, 25.000, 20.000, 15.000, 10.000, etc., etc..

PRIX OFFICIEL

pour le 1^{er} Tirage :

12 fr. 60 pour un billet entier. 6.30 pour un 1/2 billet. 3.15 pour un 1/4 de billet

Tous les lots sont payés en espèces et immédiatement après le tirage. A chaque ordre est joint le plan officiel et le règlement de la loterie. Après chaque tirage la liste officielle des numéros gagnants est envoyée immédiatement.

Pour s'assurer de 1/2 participation veuillez remettre l'ordre le plus vite possible, le 1^{er} tirage ayant lieu les 21 et 23 mai

A la BANQUE
A. GAEDICKE
BUDAPEST, rue KOSSUTH, Lajos, 11

LETTRE D'ORDRE

Pour recevoir les Billets, il suffit de remplir cette lettre d'ordre et de l'adresser. (recommandée si elle contient des billets de banque ou des chèques à la Banque A. GAEDICKE, rue, 11, rue Kossuth Lajos à Budapest (Autri.-Hong.)

Pour B1 d'après les lettres simples coûtent 25 cent. les recommandées 50 cent.

Monsieur A. Gaedicke, à Budapest,
Veuillez m'envoyer par retour du courrier :

billet entier	à 12 fr. 60
demi-billet	à 6 fr. 30
quart de billet	à 3 fr. 15

pour la 1^{re} Série de la 22^{me} Loterie Royale Hongroise

Très important

I. — Je vous remets _____ francs et _____ centimes en billets de banque, ou bons de postes ou timbres-postes.

ou bien :

II. — Je paie au bureau de poste un mandat international de _____ francs et _____ centimes que la poste, suivant l'usage, se charge de faire tenir à Budapest et d'en faire verser le montant à votre caisse.

ou bien encore :

III. — Je ne veux payer mon billet soit _____ francs et _____ centimes qu'à la réception de votre envoi. Vous pouvez donc faire cet envoi contre remboursement. Je prie, en plus, les frais que la poste réclame pour ce remboursement.

Noms et prénoms : _____
Rue et Numéro : _____
Ville : _____

Remplir cette lettre d'ordre le plus tôt possible, et l'envoyer à la Banque A. GAEDICKE, 11, rue Kossuth Lajos, BUDAPEST, (Autriche-Hongrie).

Meilleur produit pour laver et nettoyer



A REMETTRE

Pour cause de départ dans Ville principale du Canton de Fribourg, un

TRAIN D'ENTREPRENEUR

Facilité de paiement. Offre par écrit sous Z. G. 1397 à l'Union-Réclame, Lausanne.

VELO de DAME

A vendre faute d'emploi une machine usagée, route libre.

S'adresser chez **BADAN** Boulevard du Midi Maison Dayer, Sion.

Un MONSIEUR

au courant de la comptabilité cherche une occupation de ce genre ou fait des écritures.

Prière d'adresser les offres au bureau du « Journal » qui indiquera.

34 ans

de succès placent le véritable

COGNAC FERRUGINEUX

COLLIEZ

(Marque : 2 Palmiers)

au premier rang pour le traitement de l'anémie, Pâles couleurs, faiblesse, etc. — En vente partout en flacons de 2.50 et 5 francs.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIER Mœr, t

En 2-8 jours

les goûtes et toutes grosseurs au cou disparaissent : 1 flac. à fr. 2.20 de mon savant-goutteuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnement et du reté d'oreilles, 1 flacon fr. 2.20.

S. FISCHER, méd. Grub Appenzell Rh.-E.) 76

FAISONS NOS ACHATS

en Fer & Quincaillerie

chez A. Machoud, Sion, vis-à-vis de l'épicerie SELZ

Marchandises de Ire. qualité et aux prix les plus réduits

Ferronnerie en tous genres, ferrements pour bâtiments

Articles de saison : Faux Ire. qté. divers modèles, fourches, corde en chanvre, pierre à faux, garanties, Grillages

Spécialités : „ Bouillie Eclair “ et pulvérisateurs „ Vermorel “ Bouillie „ La Renommée “ et au soufre mouillable

Fourneaux potagers garnis, brûlant bois et charbon

Baisse de fromages

MAIGRE	1 fr. à 1.50 le kilo	GRAS à 2 frs. le kilo
M -GRAS	1 fr.60 à 1.80	Limbourg caissa de 5 kg. à 1 fr. 60 le kg.

Pour dessert ou petit ménage. petite pièce de gras de 5 kgs. à 2 fr. 20 le kilo. Expédié partout contre rembours par 5 à 10 kilos ou par pièces de 15 à 25 kilos S'adresser à MAILLARD CHATILLEN-ORON VAUD

Graines Fourragères

CONTROLÉES

Luzerne — Trèfle — Esparcette Fenasse — Raygras

Raphia. attaches pour la vigne. — Sulfate de cuivre et soufre sublimé. — Bouillie Bordelaise, dosage garanti.

Epicerie, Farines, Seigle, Avoine, Sons.

SE RECOMMANDE

Société Sédunoise de Consommation, Sion

ADRESSE : Consommation, Sion

Fabrique de Meubles

Maison F. WIDMANN et Cie

près du Temple protestant SION près du Temple protestant

Lits en tous genres — Salles à manger

Salons — Salles à coucher — Glaces

Milieux de chambres — Descentes de lits

Installations complètes d'hôtels

Travaux sur commandes et réparations

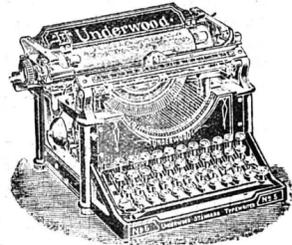
PLACE A LA REINE

DES MACHINES A ECRIRE

Underwood - Standard

ECRITURE VISIBILE

La plus appréciée des machines à écrire.



Si vous achetez une machine à écrire, achetez la meilleure !

-- 250.000 en usage --

Démonstration et prospectus par le représentant pour toute la Suisse.

J. G. Muggli, Stockerstr. 47 ZURICH.

Chausures

Alex. BRUNNER, Sion

les plus avantageuses, garanties et solides.

Souliers forts pr. travail pr. hommes	7.75
" " " empeignes I	10.—
Bottines à lacets av. bouts pr. Mons.	9.50
Souliers à lacets pour Dames	6.50
Bottines " av. bouts pr. Dimanche	7.50
" " " 26-29	5.—
" " " 30-35	6.—
Souliers ferrés	26-29 4.50
" " " 30-35	5.70

„PELLICULINE“

Pommade antipelluculaire Bergmann & Co., Zurich, pour les soins de la tête. Après quelques jours d'emploi, cette pommade fait disparaître les pellicules. — Succès garanti. — Nombreuses attestations. En vente chez J. Erné, coiffeur, Sion

KROPPGEIST

best bewährtes Mittel gegen Kröpfe, dickgeschwollene Häuse m. atembeschwerden verbunten, in Flaschen à Fr. 2 — empfiehlt Apotheker Guhl Stein à Rh. A 11077

L'établissement Artistique de Saxon, Valais cherche partout des agents capables et énergiques, pour le placement de ses portraits fusains. A la Commission. Ajouter un timbre pour réponse

ENRILO

Si vous avez renoncé, soit volontairement, soit par ordre du médecin, à l'emploi du café indien, buvez

ENRILO,

nouvelle spécialité de la maison Heinrich Franch

Söhne à Bâle, reconnue par un grand nombre de médecins comme

Le meilleur remplaçant du café indien !

Avantages particuliers :

Gout exquis, couleur pareille au café indien, aucun effet nuisible, plus nutritif que tout autre café de grains, tel que malt, orge, seigle, etc.

Se vend en paquets de 1/2, Ko. 70 Cts. 1/4, Ko. 35 Cts. dans les bonnes épiceries et drogueries (L2201M)

Bulletin politique

L'évacuation de la Crète

On mande de la Canée, que M. Zaïmis, haut commissaire, a fait officiellement au gouvernement grec une communication disant qu'en réponse à une note par lui adressée aux puissances, le 2 avril, afin d'obtenir d'elles qu'elles veuillent bien consentir à l'évacuation de l'île par les troupes internationales, conformément à leur note collective du 23 juillet 1906, ces gouvernements l'ont autorisé à faire publier la déclaration suivante:

Les puissances ont décidé de procéder graduellement, dans le courant de l'année 1908, au rappel des troupes internationales, de façon à effectuer l'évacuation dans le cours d'une année à compter du départ du premier contingent et sur les conditions de leur note collective du 23 juillet 1906.

Les républiques américaines

Lundi le président des Etats-Unis a posé la première pierre du palais destiné au bureau des républiques américaines édifié grâce à un don du millionnaire Carnegie. A l'occasion de cette cérémonie, M. Roosevelt a prononcé un magistral discours dans lequel il a exalté la grandeur de l'Amérique unie dont le nouveau palais doit être le symbole.

« Il reste, a dit le président, un long chemin à parcourir jusqu'au moment où l'on pourra dire avec plus ou moins de certitude que la guerre a disparu à tout jamais de ce monde; mais nous, habitants de l'hémisphère occidental, marchons à grands pas, par des mouvements comme celui que symbolise cet édifice, vers la paix durable entre nos Etats. »

M. Roosevelt a ensuite souhaité la bienvenue en ces termes aux représentants des Républiques sœurs venues du Sud.

Comme président de cette République, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux représentants de toutes nos Républiques sœurs, venus du Sud. Dans un sens, elles sont nos sœurs aînées et nous, le peuple cadet, car elles représentent sur ce continent une civilisation plus ancienne que la nôtre.

Vos pères, les explorateurs, espagnols et portugais, conquérants, législateurs et fondateurs d'Etats, avaient répandu une civilisation florissante, dans la zone tropicale et modérée du sud, à une époque où toute l'Amérique située au nord du Rio Grande était encore inexploree et sauvage. Vos peuples avaient fondé des universités américaines, bâti des villes splendides et posé les fondements d'une future vie nationale sur de nombreux points différents du vaste territoire qui s'étend du Colorado au Rio de la Plata, avant même que les navires français et de l'Anglais, du Suédois et du Hollandais, eussent découvert des ports permanents sur les côtes nord de l'Atlantique. Pendant des siècles, nos différentes civilisations ont progressé parallèlement et sans se confondre. Aujourd'hui, nous marchons ensemble.

Et dans l'avenir, nous allons échanger toujours davantage non seulement les facteurs de valeur matérielle, mais aussi ceux qui assurent le développement intellectuel et spirituel général. Au siècle dernier, l'Amérique du Nord s'est en général développée plus rapidement que l'Amérique du Sud; mais j'estime qu'au siècle présent, aucun pays du monde ne verra un accroissement aussi extraordinaire des richesses, de la population et de toutes les œuvres du progrès que les contrées qui s'étendent depuis la frontière nord du Mexique à travers toute l'Amérique du Centre et du Sud.

En terminant, le président a parlé de la grande croisière de la flotte américaine et du voyage du secrétaire d'Etat M. Root, qui a fait le tour entier de l'Amérique du Sud, traversé l'Amérique centrale et a reçu partout le plus cordial accueil; puis il a ajouté:

Le voyage de M. Root, unique dans nos annales, a été de la plus grande valeur. Il fut entrepris parce que nous reconnaissons nous autres citoyens, de cette République, que nos intérêts sont plus étroitement liés à ceux des autres peuples de notre continent qu'à ceux de toute autre nation. L'histoire constatera, j'en suis convaincu, que si nous avons eu d'autres secrétaires d'Etat éminents, aucun ne fut plus grand qu'Ellis Root, et que si, pendant son ministère fécond, il a fait énormément pour le bien de la nation et de l'humanité, son plus grand mérite aura été le résultat heureux des efforts dévoués qu'il a faits pour resserrer les liens existant entre toutes les Républiques du nouveau monde et pour tenir leurs efforts communs en vue de l'amélioration générale, pour le bien matériel et moral de tous les habitants de l'hémisphère occidental.

CONFEDERATION

Nouvelle place de tir

MM. Brenner, Müller, Comtesse et Rîchet conseillers fédéraux, se sont rendus, lundi à Thône par visiter, avec la commission de tir d'artillerie, la place de tir de Thône. MM. Porret et Zemp ont été empêchés par leur état de santé de prendre part à ce déplacement, tandis que M. Deucher était absent. Cette visite a pour but de permettre aux membres du Conseil fédéral de se rendre compte de la situation à Thône au moment où l'on projette de créer à Bülach-Kloten une nouvelle place de tir d'artillerie dont le prix s'éleverait à plusieurs millions. Les membres du Con-

seil fédéral doivent se rendre dimanche à Bülach pour examiner les installations projetées.

Exportations en baisse

Les exportations de la Suisse aux Etats-Unis d'Amérique atteignent pour les quatre premiers mois de 1908, la somme de 34,710,000 fr. contre 49,910,000 fr dans le même exercice de l'année précédente.

La diminution provient surtout des articles suivants: soieries, avec 3,3 millions; broderies, avec 8,7 millions; horlogerie, avec 1,3 million d'exportation en moins.

Fédération féminine

Diverses sociétés sociales et féminines de la Suisse se sont groupées en Fédération suisse pour le suffrage féminin, comprenant les sections de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Olten et Zurich. La Suisse enverra des délégués au congrès d'Amsterdam pour le droit de suffrage féminin.

Pour l'absinthe

Le 11 mai, a eu lieu à Berne une réunion de membres de l'Assemblée fédérale, représentants de l'agriculture, de l'industrie et des arts et métiers. Un comité central suisse a été constitué pour combattre l'initiative contre l'absinthe.

Journée néfaste

Ensuite de la tempête du 6 courant, quatre mille avis de sinistres sont déjà parvenus à la Société de l'assurance contre la grêle.

Ce chiffre n'avait jamais été atteint jusqu'ici pour une seule journée.

VALAIS

GRAND CONSEIL

Séance du 12 mai.

Présidence de M. Dr A. Seiler

Rapport de la commission

Les séances consacrées à l'examen de la gestion n'ont rien de bien attrayant et surtout quand il fait une accablante chaleur comme c'est le cas aujourd'hui, elles sont particulièrement énervantes. Rendons grâce cependant à la députation de la partie allemande du canton qui a bien voulu nous exempter de la lecture si longue du rapport général, dans la langue de Goethe. Les rapports présentés par MM. Henri de Lavallaz et L. Mengis, au nom de la commission, ont eu le don, d'autre part, d'intéresser l'auditoire. La commission est satisfaite du compte de 1907. On le serait à moins si on considère que les noires prévisions qui s'étaient manifestées l'année dernière au Grand Conseil, en présence du gros déficit du compte d'administration, ne se sont pas réalisées. La commission se borne donc à formuler quelques vœux: elle renouvelle la recommandation faite précédemment au Conseil d'Etat concernant le mode de comptabilité.

Une visite qu'elle a faite au pénitencier lui a permis de constater que l'ordre et la discipline y régnent; depuis deux ans, aucune évasion ne s'y est produite, les détenus interrogés au sujet de leur régime, n'ont formulé aucune plainte à l'exception d'un condamné à perpétuité, qui trouve les menus un peu monotones... L'affluence des étrangers sur les divers chantiers d'entreprises du canton a considérablement augmenté le nombre des pensionnaires de l'Etat et le pénitencier cantonal est paraît-il, trop exigü pour les loger. La commission propose donc d'inviter le Conseil d'Etat à étudier la question de l'agrandissement du bâtiment.

Une autre visite à la bibliothèque cantonale a satisfait la commission, de même que celle rendue au musée d'histoire naturelle. Lors de son excursion au Simplon, elle a pu se rendre compte du bon état de la route qui, malgré l'ouverture du tunnel, continue à être très fréquentée pendant la bonne saison.

Gestion financière Immeubles productifs

Après la lecture des rapports de la commission, on aborde l'examen de la gestion financière. A la section Ire du chapitre des recettes « immeubles productifs », la commission invite le Conseil d'Etat à vendre sa propriété à Uvrier, laquelle, d'une valeur de fr. 6815, ne rapporte que fr. 80, ce qui est dérisoire si l'on tient compte encore de l'impôt et des frais d'entretien.

M. de Werra, chef du département des finances, répond que le Conseil d'Etat n'a pas négligé de donner suite à l'observation déjà formulée précédemment par la commission de gestion de réaliser la vente des immeubles d'un trop minime rapport; il a vendu le chantier du Bouveret, la fabrique de drap de Bramois. En ce qui concerne la propriété à Uvrier, elle a été à deux reprises mise aux enchères; mais n'a pas trouvé d'acquéreur en raison d'un prix trop élevé. Le Conseil d'Etat va tâcher de la vendre au meilleur prix possible.

Valueurs ne portant pas d'intérêt
Sous la rubrique « valueurs ne portant pas d'intérêt » figurent pour une somme de fr. 29,289 des créances douteuses en litige ou en liquidation. La commission invite le Conseil d'Etat à faire un triage de ces créances et à passer par le compte de profits et pertes celles qui n'ont plus de valeur.

M. de Werra, tout en faisant remarquer que le chiffre figurant sous cette rubrique a été déjà beaucoup diminué du fait que le Conseil d'Etat a passé par profits et pertes un certain nombre de ces créances, annonce qu'un inventaire complet de la fortune publique sera

prochainement dressé et qu'à cette occasion, on éliminera toutes les non valeurs.

Dépôt des livres scolaires

On se souvient que l'année dernière, la commission de gestion avait émis des observations au sujet de la grande quantité de vieux livres scolaires invendus, que possède le dépôt cantonal. La même remarque est faite et la commission s'est demandée quel intérêt il y a pour l'Etat à se faire marchand de livres scolaires. Elle propose de dresser un inventaire du dépôt, de réaliser ce qui peut l'être et de supprimer purement et simplement ce poste.

M. de Werra répond que le Conseil d'Etat, pour tenir compte du vœu exprimé l'année dernière, a réduit le prix des vieux livres. Cette mesure n'a pu encore produire son effet sur le compte d'administration en discussion. Il accepte de faire un inventaire du dépôt des livres. Quant à la proposition de suppression de ce dépôt, il laisse le soin de répondre au chef du département de l'Instruction publique.

M. Pellissier, président de la commission, propose de renvoyer la décision à ce sujet, afin de permettre à la commission d'avoir une conférence avec le chef du département de l'Instruction publique. Cette proposition est adoptée.

Concession des forces hydrauliques du Rhône

Les droits à payer par la ville de Lausanne pour la concession du Bois-Noir des forces hydrauliques du Rhône (4000 HP à fr. 3) s'élèvent à fr. 12,000. La commission s'est demandée si Lausanne paye réellement la quantité de chevaux utilisés; il lui a paru que 4000 HP. ne doivent pas être suffisants pour alimenter la ville. Elle invite le Conseil d'Etat à faire procéder à une inspection des installations par un spécialiste.

M. Kuntschen, chef du Dép. des Travaux publics, répond que l'observation de la commission ne le surprend nullement; le nombre de chevaux de force fournis à Lausanne a paru également faible au Conseil d'Etat. Mais après des inspections faites à l'usine, au cours desquelles le personnel s'est mis à l'entière disposition des visiteurs, pour faciliter le contrôle, on a dû constater que le nombre de chevaux utilisés est bien de 4000. Le Conseil d'Etat accepte volontiers de charger un spécialiste de visiter l'usine de St-Maurice afin de voir s'il n'y a peut être pas un vice dans les installations qui ne permettrait pas un contrôle exact.

M. Kuntschen fait en outre observer que, pour la première fois figurent dans les recettes de l'Etat les droits à payer par les C. F. F. pour la concession de forces motrices du Rhône à Brigue, pour la somme de fr. 7,742.50. Cette somme ne concerne que la concession de Fiesch à Morell; les négociations n'ont pas encore abouti pour la concession de Fiesch à Oberwald; on n'a pu se mettre d'accord sur le nombre de chevaux que fournirait cette dernière. Un expert doit, dans le courant de l'été, se rendre sur les lieux pour trancher la question, ce qui permettra de hâter les négociations.

Ferme du Bulletin officiel

Nous espérions qu'à l'occasion de la discussion de la rubrique « Ferme du Bulletin officiel » il se serait trouvé un député bien intentionné à l'égard de la presse valaisanne, pour demander qu'on fasse enfin droit à une juste réclamation des éditeurs de journaux demandant la séparation des annonces commerciales de celles officielles, dans le dit Bulletin. Il n'en a rien été.

Et nous avons même, à notre très grande surprise, entendu un député, se réclamant à chaque occasion de défendre les intérêts des industriels du pays, faire la proposition, pour le moins choquante, de mettre de telle manière le ferme du Bulletin au concours afin de permettre même à des imprimeurs étrangers au canton de se mettre sur les rangs pour concourir.

On conviendra cependant qu'il est permis de protester contre telle proposition, car l'on doit avant tout favoriser les industriels du pays.

L'examen de la gestion financière est interrompue après adoption du chapitre des recettes.

Pétitions

Il est donné connaissance de deux pétitions qui sont renvoyées à une commission; la première est une demande d'augmentation du traitement des instituteurs et la seconde émane de la ligue des pêcheurs à la ligne du Valais.

Séance de mercredi 13 mai

Présidence de M. Seiler, président.

Gestion

L'examen de la gestion financière de l'Etat s'est poursuivi ce matin avec une célérité peu ordinaire. Dans cette seule séance sont passées en revue les dépenses générales de l'Etat, celles des départements de l'Instruction publique, de justice et police, militaire et des travaux publics ainsi que le compte des subsides fédéraux pour la correction du Rhône et autres travaux publics et des subsides à l'agriculture et à divers, la situation des fonds spéciaux, le bilan général de la fortune de l'Etat et le compte du 10% du produit du monopole de l'alcool. Il ne reste plus à discuter que la gestion du département de l'Intérieur, renvoyée à une prochaine séance ensuite d'une indisposition du chef de ce dicastère. C'est dire que la gestion est jugée bonne.

Mobilier de l'Etat

Au Département de l'Instruction publique, « cabinets de physique, de chimie et d'histoire naturelle », la commission invite le Conseil d'Etat à tenir à jour un inventaire complet et détaillé de tout le mobilier que possède l'Etat. Elle propose en outre que le taux

de dépréciation soit évalué au 5% au lieu du 2% et ce afin de tenir mieux compte de la réalité.

MM. de Werra, chef du dép. des finances et H. de Torrenet font observer qu'il existe déjà un inventaire du mobilier de l'Etat, qui est mis à la disposition des commissions de gestion chaque fois qu'elles en font la demande.

M. de Werra ajoute que le Conseil d'Etat accepte la proposition de la commission en ce qui concerne la majoration du taux de dépréciation.

Dépôt des livres scolaires

La question du dépôt des livres scolaires revient en discussion. M. Pellissier, président de la commission donne un exposé d'une visite qu'il a faite au local de ce dépôt. M. Burgener, chef du dép. de l'Instruction publique, répondant aux critiques formulées à ce sujet, rappelle que chaque année depuis dix ans les commissions de gestion ont eu invariablement des observations à formuler relativement à la gestion du dépôt des livres scolaires qui cause de multiples soucis à l'Etat. Il y a douze ans, quand ce dépôt était administré par les soins du Département de l'Instruction publique, il donnait lieu également à des critiques. Le Grand Conseil a décidé alors d'en faire une administration spéciale. Cette expérience, comme on le constate, n'a pas été plus heureuse.

Le Département de l'Instruction publique a cherché le moyen de diminuer le stock des livres scolaires en facilitant la vente de ces derniers. Dans une prochaine séance du Conseil de l'Instruction publique, il sera dressé un tableau nominatif officiel des manuels scolaires auquel MM. les membres des commissions scolaires, MM. les inspecteurs et le personnel enseignant devront s'en tenir. Ce tableau devra être affiché dans les maisons de commune et les salles d'école et les inspecteurs seront tenus de signaler les instituteurs qui n'adopteraient pas les livres officiels; ces instituteurs seront punis par le département de l'Instruction publique. Les parents, de leur côté devront refuser de payer des livres non officiels qui seraient livrés aux enfants.

M. Burgener ajoute que de concert avec M. le chef du Dt des Finances, il étudiera la question de voir s'il y a lieu de détacher à nouveau de l'administration de l'Etat le dépôt des livres scolaires pour le confier à un libraire, qui recevrait les livres du gouvernement à charge de les revendre en lui donnant une provision de tant pour cent. D'ici à novembre, cette question sera tranchée.

Prévenant encore la parole dans le débat, MM. H. de Torrenet et G. Morand, puis le Gd Conseil adopte un postulat de la commission demandant que la comptabilité du dépôt des livres scolaires soit vérifiée et mise en rapport avec l'inventaire, et qu'à l'avenir elle soit sévèrement contrôlée.

Le pont de Gampel

Répondant à une observation de M. H. Seiler, relativement à la construction du pont sur le Rhône à Gampel, M. Kuntschen, chef du Dt des Travaux publics, annonce que tout était prêt pour la mise à exécution de ce travail, lorsque les C. F. F. sont intervenus pour demander qu'on supprime en même temps le dangereux passage à niveau qui se trouve en cet endroit. Le Dt a soumis cette demande aux communes intéressées, lesquelles n'ont pas été toutes d'accord à son sujet. La commune de Gampel préférerait ne pas voir supprimer le passage à niveau. Une commission spéciale a été chargée de s'entendre avec les communes. On espère pouvoir mettre en construction prochainement le pont de Gampel conformément à la demande formulée par les C. F. F.

Loi électorale

Bien que cet objet figure à l'ordre du jour, le Gd Conseil décide de surseoir à la discussion, afin de permettre au Conseil d'Etat de prendre connaissance des nouvelles propositions de la commission, dont voici les principales:

Art. 1er. — Sont électeurs, sous réserve des dispositions de l'art 5:

1. En matière fédérale:
Les citoyens suisses âgés de 20 ans révolus, domiciliés dans le canton et qui n'exercent pas leurs droits de vote dans un autre canton.

2. En matière cantonale et communale:
Les citoyens valaisans ou suisses, âgés de 20 ans, établis depuis trois mois ou en séjour depuis une année dans une commune du canton. Ces délais courent à partir du jour de la demande faite par l'intéressé, d'être inscrit au registre électoral, demande justifiant de son établissement ou de son séjour, et accompagnée pour les citoyens d'autres cantons des papiers de légitimations prévus par la loi.

Art. 5. — Sont privés de l'exercice des droits politiques et radiés du registre électoral:

a) Ceux dont l'insolvabilité est constatée par un acte de défaut de biens. La déclaration d'insolvabilité produit ses effets du jour de sa publication dans le « Bulletin officiel ». Ces effets continuent aussi longtemps que le retrait ou l'annulation de cette déclaration n'aura pas été rendus publics par la même voie.

Si l'insolvabilité provient de force majeure ou de dettes héréditaires, l'insolvable peut demander au Conseil communal, dans les six mois de la publication de son acte de défaut, à être réintégré dans son droit de vote. Le Conseil communal notifie sa décision à l'intéressé et en cas d'admission de la demande, la publie au « Bulletin officiel ». Soit l'intéressé, soit les tiers peuvent recourir au Conseil d'Etat dans les 15 jours de la publication et à défaut de publication, dès la notification.

b) Ceux qui sont depuis plus d'un an entièrement à la charge de l'assistance publique.

c, d, e) Comme au projet.

Art. 7. — Modifiez l'alinéa 2 comme suit: Toutefois, lorsqu'il s'agit de votation concernant la disposition de la fortune bourgeois-

siale ou la réglementation de la jouissance des avoirs bourgeoisiaux, tous les bourgeois sont admis à y participer quel que soit leur domicile électoral. En ce cas l'assemblée bourgeoise est convoquée par la voie du « Bulletin officiel ».

Art. 8. — Il est tenu dans chaque commune, par les soins du conseil communal, un registre électoral composé du livre des inscriptions et du livre des radiations.

Le livre des inscriptions contient:
a) le numéro et la date de l'inscription.
b) les nom, prénoms, profession et origine de chaque citoyen habile à voter.

c) la date de la naissance.

d) la mention de la radiation.

Le livre des radiations contient:

a) le numéro et la date de la radiation.

b) les nom et prénoms du citoyen avec le numéro et son inscription.

c) la cause de la radiation.

Les inscriptions et les radiations sont faites dans chaque livre par ordre chronologique et suivant une numérotation continue.

Le registre électoral est mis à jour d'office chaque fois que les électeurs sont convoqués à un scrutin et il est complété de tous les noms des citoyens habiles à voter le jour du vote.

Les livres sont fournis gratuitement par l'Etat.

Art. 9. — Cinq semaines avant les élections et votations, le Conseil communal fait afficher l'état nominatif, dressé par ordre alphabétique, des citoyens inscrits au registre électoral. Un double de cet état sera déposé au secrétariat communal.

Dans les huit jours à dater de la publication, les réclamations concernant le droit de vote doivent être adressées par écrit au Conseil communal, sous peine de forclusion.

Passé ce délai, le registre électoral ne pourra plus être modifié sauf pour les réclamations pendantes ou pour les citoyens qui dans l'intervalle auraient acquis, perdu ou récupéré leurs droits civiques.

A l'article 20, la commission supprime la disposition adoptée en 1ers débats tendant à l'introduction de l'enveloppe électorale.

Art. 27. — Sont nuls:

1. Tout bulletin double.

2. Tout bulletin contenant des expressions injurieuses.

La commission, comme nous l'avons annoncé, introduit, à titre facultatif, le système de la représentation proportionnelle pour les élections législatives.

Art. 48. — Les élections au Grand Conseil se font à la majorité absolue. Toutefois, si la demande en est faite 6 semaines au moins avant les élections, par le cinquième au moins des électeurs du district ou du cercle, ces élections auront lieu, dans chaque arrondissement ayant plus d'un député à élire, au scrutin de liste, avec répartition des sièges entre les différentes listes, conformément au principe de la représentation proportionnelle.

La demande à fin de vote proportionnel sera adressée au Conseil d'Etat; le président de chaque commune respective légalise au préalable des signatures des requérants, et atteste leur qualité d'électeur.

Si cette demande est régulièrement faite, le Conseil d'Etat en informe les électeurs par publication au Bulletin officiel, un mois avant le jour des élections.

Art. 49. — Si, en cas d'élection selon le mode majoritaire, le nombre des citoyens qui ont obtenu la majorité absolue dépasse celui des citoyens à élire, ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages sont nommés. Tout siège qui deviendrait vacant avant le 1er juillet qui précède la fin de la législature sera pourvu par une élection complémentaire.

Si l'arrondissement dans lequel se produit la vacance a nommé ses députés selon le système proportionnel, est proclamé élu le premier candidat non élu de la liste à laquelle appartenait le précédent titulaire.

Art. 50. — En cas d'élection proportionnelle, les listes sont formées par les partis politiques ou par les groupes d'électeurs.

Dix jours au plus tard avant l'élection, ces listes doivent être remises, contre reçu, au préfet du district, avec autant de doubles qu'il y a de bureaux de vote dans l'arrondissement électoral.

Le préfet vise les listes officielles, et les fait parvenir aux greffes communales cinq jours avant l'élection.

La liste portera les signatures légalisées de 25 électeurs au moins; le premier signataire est considéré comme mandataire du parti.

Le même électeur ne peut donner sa signature à plus d'une liste de candidat.

Chaque parti peut porter dans sa liste un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir; les candidats désignés, en surplus à la fin de la liste, seront retranchés d'office par le préfet.

Art. 51. — Chaque parti fixe la dénomination ou l'entête de sa liste en la déposant. Cette dénomination ainsi arrêtée, devient la propriété exclusive du groupe ou du parti.

Si une liste porte une dénomination identique à une autre liste, antérieurement déposée, le préfet en exige la modification dans les 3 jours. Si cette modification n'a pas lieu, le dépôt est considéré comme nul.

Art. 52. — Le président de chaque commune fait afficher, le jeudi qui précède l'élection, les listes officielles des candidats.

Art. 53. — L'électeur a le droit de déposer dans l'urne une liste manuscrite ou imprimée, de modifier les listes officielles, sans préjudice à ce qui est dit aux deux articles suivants, ou de voter pour une liste incomplète de candidats.

Lorsqu'un bulletin contient plus de noms qu'il n'y a de candidats à élire, le bureau n'admet que les premiers en rang, jusqu'à concurrence du nombre fixé.

Art. 54. — Sont nuls tout suffrage décer-

né, dans une liste officielle, à un candidat qui ne figure pas au nombre de ceux choisis par le groupe, et tout suffrage donné en double d'un candidat sur une même liste. Il est conséquemment fait abstraction de ces suffrages.

Art. 55. — Le bureau communal procède au dépouillement, en recherchant le total des listes valables déposées; il fait inscrire le total des votes donnés à chaque parti ou groupe, chaque liste portant le même en-tête représentant un vote. Puis il établit le nombre des suffrages obtenus par chaque candidat, dans la liste où il a été porté; les voix données à un même candidat, dans différentes listes, ne s'additionnent pas.

Art. 56. — Le lendemain de l'élection, le Bureau central prévu à l'article 46 procède à la récapitulation par arrondissement; la répartition proportionnelle se fait comme suit: a) le bureau fait le total des listes valables déposées. Ce total constitue le nombre des votes émis.

b) le bureau fait ensuite le total des votes donnée à chaque parti ou groupe. Chaque liste portant la même dénomination représente un vote. On obtient ainsi le chiffre électoral de chaque liste.

c) le bureau établit le chiffre des suffrages obtenus par chaque candidat, dans la liste où il a été porté.

d) le bureau divise enfin, par le nombre des sièges à pourvoir, plus un, le nombre des votes émis, déduction faite, cas échéant, des votes obtenus par les listes qui n'ont pas atteint le quorum. Le chiffre électoral de chaque liste est ensuite divisé par le quotient électoral plein ainsi obtenu. Cette opération donne le nombre des sièges attribués à la liste. Aucune liste n'a droit à une répartition, si elle n'obtient un nombre des votes (quorum) égal au moins au 20% des bulletins de vote reconnus valables.

Si le calcul laisse incomplète la composition de corps à élire, la liste qui a le plus fort chiffre électoral a droit à l'attribution du siège non pourvu; si le complément est de plus d'un siège, les sièges sont répartis successivement aux listes qui ont le plus fort chiffre électoral, dans l'ordre de leur force numérique.

e) Pour chacun des groupes, les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus, jusqu'à concurrence du nombre des sièges attribués par les répartitions. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Les candidats élus dans plusieurs listes sont attribués à celle dans laquelle ils ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Art. 57. — Le bureau se sert, pour le dépouillement et la répartition, de formulaires délivrés par le Conseil d'Etat.

Art. 58. — Les formalités prévues au chapitre 3 de la présente loi sont applicables aux élections selon le système proportionnel. Le Conseil d'Etat est compétent pour déterminer tous les points de détail et d'application relatifs à la votation par le système proportionnel et non prévus par la présente loi.

Art. 68. — Sont nuls tous suffrages décernés dans une liste officielle, à un candidat qui ne figure pas au nombre de ceux choisis par le groupe et tous suffrages donnés en double à un candidat sur une même liste. Il est conséquemment fait abstraction de ces suffrages.

Art. 69. — Les lettres a, b, c, comme au projet et lettre d 2e alinéa, ajoutez (pour les nominations au Conseil communal et bourgeoisial ou au 10% pour celles au Conseil général).

(Alinéa 3.) Si le calcul ci-dessus laisse la composition du corps à élire, incomplète, les sièges sont répartis successivement aux listes qui ont le plus fort chiffre électoral dans l'ordre de leur force numérique.

(Alinéa 4.) Si le nombre des quotients obtenus est supérieur au nombre des sièges à pourvoir, le sort décide quelle est la liste qui supportera l'élimination.

Les suffrages obtenus par un même candidat sur différentes listes ne s'additionnent pas.

Art. 89. — Les personnes en candidature, convaincues de vénalité, seront punies d'un emprisonnement pouvant aller à six mois ou d'une amende pouvant aller à fr. 500, sous réserve des dispositions de l'art. 37.

Elles seront en outre privées de leurs droits politiques pendant cinq ans au plus.

Art. 92. — (Alinéa 3.) Ajoutez: (Et celui qui aura accepté une réminération en vue de son vote).

Art. 95. — Les amendes prévues dans la présente loi sont prononcées par le Conseil d'Etat, sauf celles prévues aux art. 89 à 94.

La répression des délits prévus aux articles 89, 90, 19 et 92 est de la compétence des tribunaux.

Sont réservés, les droits du Grand Conseil relativement à la vérification des pouvoirs de ses membres.

La séance est levée à midi et renvoyée à demain avec cet ordre du jour: loi électorale, gestion.

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat adopte le règlement d'exécution de la loi sur l'assurance du bétail et décide de le soumettre à l'approbation du Gd Conseil.

— Il approuve le règlement de la commune de Sierre concernant le repos du dimanche. — Sont promus au grade de caporal de gendarmerie, les gendarmes Constantin Dominique, d'Arbaz, et Ruppen J. Joseph, de Naters.

— La commune de Savièze est autorisée à contracter un emprunt de fr. 35,000 auprès de la Caisse hypothécaire cantonale; l'acte d'emprunt sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

— Les travaux à exécuter sur la route Sion-

Vex, sous la vieille église de Vex, sont adjugés à M. Buzzi Dom., entrepreneur à Sierre,

Nos troupes

L'effectif des hommes de notre canton astreints au service et incorporés dans les unités cantonales et fédérales, s'élève à 18407 hommes, soit 17045 dans les unités cantonales et 1362 dans les unités fédérales. Les troupes d'élite comptent 5,186 hommes, celles de landwehr 3865 et celles du landsturm, 9356.

Construction de chemins forestiers

Le rapport annuel de l'administration forestière cantonale dit que des progrès sont à signaler sous ce rapport. Les chemins excitants ont été améliorés, et il s'en est construit de nouveaux dans beaucoup de communes. Méritent une mention honorable les communes de Ausserbinn, Glis, Ganther, Viège, Niedergesteln, Steg, Albinen, Iogney, Ayent, Savièze, Ardon, Nendaz, Saxon, Martigny-Ville, Salvan, qui se sont imposées de lourds sacrifices pour construire de bons chemins forestiers.

Les communes devraient chercher à bénéficier des subsides fédéraux et cantonaux pour améliorer leurs moyens de transport, et rendre plus avantageuses et plus facile l'exploitation des bois de leurs forêts par l'installation de bons chemins forestiers ou de câbles.

Les accidents

Lundi matin, vers 9 h. 30, deux chevaux attelés à un char stationné à la gare aux marchandises de Brigue se sont emballés. Ils ont rencontré sur la place Saint-Sébastien un cheval et un char, dont le conducteur était en train de décharger des marchandises. Le timon du char entra de 30 centimètres dans le poitrail du cheval arrêté, qui a été tué.

Le trésor de Finges

La nouvelle de la découverte d'un second trésor au bois de Finges, dans les fouilles du canal du Rhône, est à rectifier en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle trouvaille mais de la restitution par les ouvriers d'une partie du trésor découvert antérieurement et dont ils s'étaient approprié une part avant l'arrivée de la gendarmerie sur les lieux. Ils ont rendu 40 pièces d'or et un plus grand nombre de pièces d'argent. Le total des pièces d'or trouvées est de 119 et avec les pièces d'argent, le trésor représenté une valeur d'environ 3000 francs. Les pièces d'or valent actuellement en moyenne 20 francs l'une. On suppose que cette somme avait été déposée en cet endroit par le trésorier de Stockalper de la Tour, qui fut décapité en 1629 à Loèche.

Toutes les pièces ont été envoyées à la Société de l'Aluminium, à Neuchâten, qui les fera inventorier et taxer et les tiendra ensuite à la disposition de l'Etat. D'après notre législation cantonale, la moitié de la trouvaille revient au propriétaire du fonds et la seconde moitié à celui qui a découvert le trésor.

Incendie

Un incendie a éclaté lundi, vers 3 1/2 h. de l'après-midi à Martigny-Bourg dans une grange attigué à une construction en bois servant de logement d'ouvriers.

Le feu, alimenté par les matières sèches, a pris un moment des proportions inquiétantes; heureusement le service du feu de la localité et les pompiers de Martigny-Ville et de la Croix arrivés peu après sur le lieu du sinistre eurent bientôt fait d'en avoir raison.

Une heure après, toute crainte de danger était écartée.

La grange appartenant à M. Pierre Mathy, allié Vouilloz, et la construction en bois à Mlle Esther Arlettaz sont réduites en cendres avec leur contenu.

La grange n'était pas assurée.

Fête cantonale de chant

Quelques jours encore nous séparant de cette fête. Les organisateurs font les derniers préparatifs et pour peu que le beau temps se mette de la partie, la journée promet d'être réussie.

Aussi, ne voulons-nous pas omettre, à ce dernier instant, de convier une fois encore les chanteurs et amis du chant, à accourir nombreux, dimanche prochain, à Chamoson, pour y participer à cette joute musicale qui ne manquera pas d'intérêt.

Les sociétés fédérées tiendront à honneur à se faire escorter de leurs membres passifs et honoraires; celles qui ne font pas encore partie de la Fédération, ou qui, pour un motif quelconque, ne peuvent, comme telles, prendre part à la fête, voudront bien y envoyer leurs délégations.

A tous, nous disons: « Venez à notre fête, une cordiale réception vous attend. »

PROGRAMME

- 9 h. 15 Réception des sociétés sur la place de St-Pierre des Clages. Vin d'honneur, répétition des chœurs d'ensemble. Séance du comité et des délégués.
10 h. 15 Départ en cortège pour Chamoson.
10 h. 30 Messe solennelle chantée par la Ste Cécile de Chamoson.
A l'issue de la messe, bénédiction du drapeau de cette société. Chœur de circonstance.
12 h. Cortège.
12 h. 30. Banquet.
2 h. 30. Chœur d'ensemble. Concert par les

sociétés, 2. chœur d'ensemble. 5 h. Réunion familière. Productions facultatives.

6 h. Clôture. Départ en cortège pour St-Pierre. Prix de la carte de fête fr. 3.

Le comité central.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne

LA REPRESSION DES DESORDRES

La loi sur les grèves, récemment votée, s'étant trouvée insuffisante pour maintenir l'ordre à l'occasion du lock-out des ouvriers menuisiers, le Conseil d'Etat de Berne vient de remettre en vigueur l'ordonnance interdisant les rassemblements, violences ou voies de fait, etc, à l'occasion d'une suspension du travail. Les contrevenants seront arrêtés et passibles d'amende jusqu'à 200 fr. et de prison jusqu'à 5 jours. Les étrangers qui auront contrevenu à l'ordonnance seront expulsés.

VICTIMES D'UN EBOULEMENT

On mande de Thoune que lundi après-midi, Sundgraben quatre hommes occupés à faire du bois ont été ensevelis par un éboulement.

Une seule des victimes a pu être retirée vivante; c'est un jeune homme de 23 ans, nom mé Johann Bhend. Les autres ont été retrouvés morts, deux lundi après-midi, le troisième mardi matin. Deux avaient été asphyxiés, l'autre tué par des pierres.

Les victimes sont Christian Feuz, marchand de bétail, 60 ans et ses deux domestiques, Kaspar Balmer, homme déjà âgé et un jeune homme de 19 ans, Albert Beuggler.

Lucerne

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de loi sur la réorganisation de l'instruction publique prévoyant un certain nombre d'innovations importantes, entre autres la création d'un technicum, la fondation d'une caisse de retraite et de secours aux veuves et orphelins du corps enseignant de l'école primaire, et l'élection par le peuple des instituteurs primaires.

Neuchâtel

FILLETTE ECRASEE PAR UN CHAR

Un char de boucher a écrasé mardi à la rue de l'Hôtel de Ville à la Chaux de Fonds, une fillette de 3 ans, qui jouait dans la rue avec d'autres enfants. La pauvre petite, qui ne portait aucune trace extérieure de blessures, a succombé vingt minutes plus tard, après d'atroces souffrances.

Grisons

LES CRIMES DE L'ALCOOL

Lundi est venue devant le tribunal cantonal Grison, l'affaire de Christian Schmid, de Malix, qui, dans la nuit du 22 au 23 février, avait tué sa femme et grièvement blessé ses enfants dans des circonstances atroces. Schmid a été déclaré irresponsable et acquitté, mais devra être interné jusqu'à la fin de ses jours dans un asile d'aliénés.

St-Gall

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE

La police a arrêté un ouvrier brodeur, nommé Narri, originaire de la Saxe, qui a avoué être l'auteur de l'incendie de la fabrique de broderies Grämiger, à Biehwill.

Zurich

UN DRAME SUR LE LAC

Dimanche soir, à Wädenswil, un nommé Rueger, tailleur de pierres, de Trüllikon, qui faisait une promenade sur le lac en compagnie de sa femme et de ses deux petits-enfants, est tombé dans l'eau et s'est noyé sous les yeux de sa famille impuissante à lui porter secours. Le corps a été retrouvé lundi.

ECHOS

LES DRAGÉES

M. J. Dujardin a fait récemment une instructive communication à l'Association française des chimistes sur la confiserie et la fabrication des dragées. Il y a certainement un nombre énorme de gourmands et de gourmandes qui se délectent de friandises: on en a la preuve dans la quantité considérable de sucre que les confiseurs demandent aux usines.

Parmi les bonbons traditionnels qui sont l'objet d'une forte consommation, il convient de citer particulièrement les dragées.

Leur fabrication est devenue mécanique, grâce à la bassine tournante combinée par Jacquin en 1860. Les amandes, arrosées automatiquement de sucre, se transforment en dragées avec une merveilleuse rapidité, jointe à la précision de fabrication que ne donnait pas l'ancienne fabrication à la main. Dans une seule année, en 1907, l'usine Jacquin, à Darnarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, a mis en œuvre 600,000 kilogrammes de sucre pour fabriquer des dragées!

Faut-il dire que le sucre n'est pas toujours la matière principale de la dragée? Pour les écoliers, grands consommateurs de l'estomac est plus large que la bourse, M. Dujardin dit que certains fabricants préparent la « dragée au plâtre », composées d'amandes de qualité inférieure empâtées dans de l'amidon et sim-

plement vernies avec une petite couche sucrée. Le comble de la fabrication vulgaire consiste à employer, en guise d'amandes, des pépins de poirons débarassés de leur enveloppe; cette décoration est faite dans les prisons, et les dragées ainsi obtenues sont appelées commercialement « dragées d'Italie »! Elles mériteraient plutôt le nom de « dragées d'atrape ».

LE PLUS JEUNE CONSCRIT D'ESPAGNE

Il y a quelques jours, le roi Alphonse, assistant à une des cérémonies du Centenaire de la guerre de l'indépendance, prenait le petit prince des Asturies dans ses bras et lui faisait baiser le drapeau espagnol.

Dimanche à l'occasion du premier anniversaire de la naissance de l'héritier du trôn, la reine Victoria avait eu la charmante attention qui a ému le roi et toute la cour, de revêtir le petit prince de l'uniforme du 1er régiment d'infanterie, le régiment du roi.

La reine portait le petit soldat dans ses bras dans le cortège qui se rendait au service d'action de grâces lequel a eu lieu dans la chapelle du palais royal.

Après le service, en présence du roi et de la famille royale, le ministre de la guerre, le général Primo de Rivera et le colonel du régiment du roi, ont enrôlé le jeune prince comme recrue.

ETRANGER

FRANCE

UN SINGULIER FACTEUR

A la suite de nombreuses plaintes adressées par les habitants de Sainte-Adresse, à la direction des postes, signalant des pertes de correspondances, une enquête fut récemment ouverte. Cette enquête vient de faire découvrir au domicile de l'un des facteurs de Sainte-Adresse un stock d'environ cinq cents lettres ou plus divers, que ce facteur avait préféré ne pas distribuer pour s'éviter toute fatigue.

Le maire de Sainte-Adresse a fait immédiatement parvenir à destination toute cette correspondance parmi laquelle se trouvent des lettres datées de décembre dernier et il a déposé une plainte contre ce singulier facteur.

L'AFFAIRE LEMOINE

M. Le Poittevin, juge d'instruction, a reçu le fameux pli que M. Werner et M. Lemoine avaient déposé dans une banque de Londres, et qu'on croit contenir la formule de fabrication du diamant. On sait que M. Lemoine, qui s'était opposé jusqu'à ces derniers jours à ce que la banque de Londres remit ce pli à la justice française, a fini par s'y résoudre, et qu'il a écrit dans cette intention au directeur de la banque londonienne deux lettres.

M. Le Poittevin a fait déposer ce pli au greffe du tribunal. Ce pli restera clos jusqu'à ce que M. Lemoine ait procédé aux expériences qu'il a annoncées.

M. Lemoine s'est engagé devant M. Le Poittevin à faire ses expériences dans un pavillon qu'il a fait aménager à Saint-Denis, à proximité d'une usine d'électricité.

M. Lemoine doit procéder tout seul à ses expériences, hors de la présence du juge et des experts. Sur ce point, il est complètement d'accord avec M. Le Poittevin, et voici dans quelles conditions ce magistrat a consenti à ce que M. Lemoine effectuât sans témoin ses mystérieuses opérations.

M. Lemoine lui proposait de lui apporter un diamant de forme cylindrique, — c'est-à-dire ayant la forme de l'intérieur du creuset où il serait formé, — et ayant comme dimensions approximatives de cinq à six centimètres de longueur sur trois de largeur. Un diamant de pareille forme et de pareille dimension n'ayant jamais été découvert dans aucune mine, il serait bien certain, si M. Lemoine l'apportait un jour à M. Le Poittevin, qu'il l'aurait fabriqué lui-même. Le juge consentit donc à ce que M. Lemoine procédât seul à ses expériences.

Un des premiers commanditaires de M. Lemoine, Mme C., qui a un droit de propriété sur le terrain et sur le pavillon lui-même, a mis ce pavillon à la disposition de M. Lemoine. Ce dernier le fait actuellement aménager à sa convenance. Des actionnaires puissants sont attendus; ils ont été commandés à une grande fabrique d'appareils électriques. Ces disjoncteurs sont destinés à isoler le pavillon de l'usine électrique voisine, afin que, si un accident se produisait, celle-ci ne subisse aucun dommage.

M. Lemoine manifeste, paraît-il, le désir de procéder le plus tôt possible à cette expérience qui doit décider de son sort.

DEPECHE

PRISONNIERS EVADES

Simferopol 13. — Les détenus enfermés dans les prisons de la ville, ayant réussi à se procurer des armes, se sont enfuis.

Au cours de leur sortie, le gouverneur des prisons a été blessé; son second, le médecin et deux infirmiers ont été tués.

On n'a pas encore établi le nombre des fugitifs.

LES ECOLIERS POLONAIS

Varsovie 13. — Quarante écoles polonaises ont été fermées le 12 mai dans le gouvernement de Kielce.

Cette mesure prive quatre mille enfants de tout enseignement.

VOITURE CONTRE AUTO

Dresde 13. — La voiture du prince Jean Georges de Saxe, frère du roi, a heurté un automobile dans la Pragerstrasse.

Le prince et son épouse n'ont reçu aucune blessure et ont continué leur route à pied.

PAPETERIE DETRUITE

Paris 13. — Un incendie vient de détruire en totalité les usines de la société de papeterie Loeuw.

Les ouvriers que ce sinistre prive de travail sont au nombre de 150 environ. Les dégâts dépassent un million et demi.

Sauf deux pompiers, qui ont été blessés légèrement, on ne signale aucun accident de personne.

On ignore la cause de l'incendie.



Les pilules Pink chassent du corps les humeurs, qui sont en mouvement et sortent par la peau. Un léger traitement avec les pilules Pink vous fera à ce point de vue le plus grand bien; d'autre part, il vous tonifiera et au printemps chacun a besoin d'un léger tonique, car le changement de saison éprouve, affaiblit beaucoup de personnes.

Les pilules Pink chassent du corps les humeurs, qui sont en mouvement et sortent par la peau. Un léger traitement avec les pilules Pink vous fera à ce point de vue le plus grand bien; d'autre part, il vous tonifiera et au printemps chacun a besoin d'un léger tonique, car le changement de saison éprouve, affaiblit beaucoup de personnes.



LOTERIE ROYALE HONGROISE

Privilégiée, Autorisée et Contrôlée par l'Etat 125.000 BILLETS, 62.500 Lots Un billet sur deux gagne un lot Avec un seul billet, on peut gagner le somme de

- 1.000.000 de Couronnes
Principaux Lots:
600000
400000
200000
100000
90000
80000

et beaucoup d'autres; en tout 62.500 lots formant un total de plus de Seize Millions de Couronnes

Tous les lots sont payés en espèces et leur paiement est officiellement garanti. 1 couronne vaut 1 fr. 05

La liste officielle des numéros gagnants est envoyée après chaque tirage à tout possesseur d'un billet. Nous acceptons des mandats et jusqu'au 21 Mai 1908

les commandes de billets pour la 1ère Série dont le prix est fixé officiellement comme suit: Billet entier 12 fr. 00 c. Demi-Billet 6 fr. 00 c. Quart de Billet 3 fr. 15 c.

Banque Fritz Dörge 4, rue Kossuth Lajos, Budapest.

Lettre de commande. Je prie la Banque Fritz Dörge, 4, rue Kossuth Lajos, Budapest (Hongrie) de m'adresser:

Billet entier à . . 12 Fr. 60
Demi-billet à . . 6 Fr. 30
Quart de billet à 3 Fr. 15

Adresse (à remplir et bien lisiblement) Je vous renvoie ci-joint la somme de

Les travaux intellectuels les fatigues corporelles, les ennuis causent généralement des maux de tête chroniques et migraines violentes, contre lesquels les pilules suisses ONI recommandées par les médecins, permettent un traitement d'un succès certain. En vente dans toutes les pharmacies à 2 fr. la boîte.

OTTO FISCHER

Sion — Rue de Lausanne — Sion

Le plus Ancien Magasin de Meubles en Valais

Installation complètes pour Hôtels, Restaurants. — Grand assortiment de meubles de Salons de tout Style, etc..

Salles à manger — Chambres à coucher

Décorations — Rideaux

Chaises de Vienne, Glaces, Tapis de Tables Milieux de Salons, Descentes de Lit, Couvertures de Lit, Duvets, Plumes, Crin animal et végétal

Coutil pour matelas.

Grand choix de poussettes

Articles de voyage

Réparations et travaux sur commandes

Devis gratuits

Prix modérés

Tous les Communiqués

pour concerts, représentations, conférences, réunions, courses, etc., ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une

annonce

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE

E. GESSLER

SION

RUE DE LA DENT-BLANCHE

ADMINISTRATION DU

Journal et Feuille d'Avis du Valais

Circulaires — Livres

Cartes de visite — Cartes d'adresse

Lettres de mariage

Enveloppes — Têtes de lettres

Lettres de faire part

Journaux — Brochures — Registres

Actions — Obligations

Cartes de fiançailles

Impressions soignées en tous genres

Cartes de vins — Etiquettes pour vins

Catalogues — Prix-courants

Affiches — Programmes — Lettres de voiture

Cheques — Memorandums

Factures — Diplômes

Menus

etc. etc.

Travail prompt et soigné

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (17)

Un Rival

Suite

PERPLEXITÉS

— Non, répéta-t-elle, rassemblait toute sa fermeté, il ne faut pas que vous prononciez un seul mot d'amour.

— Pas encore?

Elle hésita une seconde ou deux, et dans cette pause, les espérances de Geoffroy grandirent rapidement. Puis, comme en un murmure, les mêmes mots furent soupirés:

— Pas encore.

Lorsqu'il perçut en une vision éblouissante toute la signification de cette phrase si brève, la joie envahit Geoffroy, submergea toutes les bornes imposées par le respect.

— Alexia, ma bien-aimée!

Ce cri avait jailli impétueusement de l'abîme de son bonheur; mais elle leva, vivement

les deux mains en signe de protestation.

— Non, non! je vous en prie! (Et dans cette prière, il y avait un commandement). Je sais que vous, entre tous les hommes, vous respecterez mon désir.

— J'obéis, dit-il avec soumission, mais c'est dur... Si vous saviez combien, vous me pardonneriez.

— Je n'ai rien à pardonner, fit-elle simplement.

Et pendant quelques minutes, aucune parole ne fut prononcée.

Puis, ils reprirent le sujet brûlant du procès en cours et peu après, le comte Prosper entra.

Il venait d'apprendre au cercle la nouvelle de la mort de Campion et ses amis avaient essayé de le consoler.

— Vous avez, heureusement, en Herriard un avocat hors ligne, lui dit sir Perrot Aspell.

— On n'a pas entendu son pareil depuis Paul Gastineau, appuya-t-il.

— A propos de Gastineau, s'écria quelqu'un il faut que je vous dise une chose extraordinaire qui m'est arrivée l'autre soir. Comme je traversais Green park, un homme me croisa, et j'aurais pu jurer que c'était lui.

— Ah! bah!... Mais sans doute vous parlez d'un autre; ou vous ne le connaissiez que su-

perficieusement.

— Je vous demande pardon; je le connaissais fort bien; je parle de Paul Gastineau, le député de Starbury, et non pas d'un autre.

— Mais, objecta sir Perrot, avec toute la supériorité que peut donner la certitude de contester une chose absolument impossible, Paul Gastineau, le Q. C., le député de Starbury, a été tué, il y a plusieurs années, dans un accident de chemin de fer en Espagne.

— Oui, reprit l'autre, et c'est précisément cela qui rend ma rencontre avec lui dans le Park si extraordinaire.

XIII

UNE DEMI-VICTOIRE

M. Aubrey Playford et ses pareils s'étaient contents d'à-peu-près en contant ou en écoutant la nouvelle de la mort de Campion. Présentant sous cet événement quelque chose de plus qu'un simple accident, Geoffroy courut dès le lendemain, s'informer aux bonnes sources, et, après des démarches infructueuses, la police répugnant à se confesser une fois de plus en défaut; il apprit deux choses: 1. que Campion n'était point mort, comme on disait, du choc d'une voiture, mais sous le poignard d'un inconnu; 2. que le mourant avait pu, avant d'expirer, donner sur l'as-

sassin quelques détails que son infirmier recueillit et mit par écrit:

Voici ce que disait cette note:

« Je pourrais jurer que c'est le même individu que j'ai vu sauter par la fenêtre, à Vaux-House, le jour où le capitaine Martindale fut tué. C'est un homme brun, au teint pâle, aux yeux perçants, le visage complètement rasé et portant d'assez longs cheveux noirs. On eût dit qu'il sortait soudain des ténèbres pour s'avancer vers moi; je ne le reconnus pas tout d'abord, son chapeau étant enfoncé sur sa tête, et son col relevé, mais je vis qu'il me regardait fixement, puis il me demanda le chemin le plus proche pour se rendre à Waterloo-Station. Pour le lui montrer je me tournai, en levant le bras. C'est alors qu'il me frappa en portant un coup de bas en haut avec un grand couteau ou poignard. En tombant, je vis l'éclair de l'acier; une seconde plus tard, l'homme était déjà loin. Il ressemblait à un étranger, mais il parlait comme un Anglais de grande éducation; en somme, comme un gentleman. »

Campion n'en dit pas davantage. On trouva dans sa poche un papier qui expliquait sa rencontre avec l'inconnu. C'était une lettre portant la signature de MM. Bowyer, solliciteurs, et le priant de se rendre à un certain endroit

de Green park, où il trouverait un de leurs représentants qu'il accompagnerait à Vaux-House, en vue de prendre des notes complémentaires sur ce qui était arrivé pendant la nuit du bal. Les Bowyer répudiant toute connaissance de cette lettre, elle ne pouvait qu'être attribuée à l'assassin. Pendant plusieurs jours, Herriard espéra vivement voir capturer cet homme, mais le temps passait et la police n'avait pas encore trouvé sa trace; il s'était, semblait-il, complètement évanoui. Il lui fallut donc renoncer à la chance d'éclaircissement entrevue, et ne compter que sur ses seules forces pour gagner la partie. Car, par un accord tacite, l'affaire n'était plus mentionnée entre lui et Gastineau. Plus d'une fois, il fut sur le point, par suite d'une vieille habitude, de demander l'avis et le conseil du maître; mais il s'en abstint. Il avait sur le cœur ses insinuations offensantes contre Alexia; et en dépit de la grande responsabilité qui lui incombait, il était jalousement heureux, au fond, de porter seul le fardeau de sa défense.

Dépourvu de l'élément dramatique nouveau qu'il promettait, le procès, qui se jugea la semaine suivante, ne fut donc qu'une simple répétition des débats auxquels on avait déjà assisté, et il parut assez terne à tous, à l'exception cependant des parties intéressées.

La comtesse Alexia, appelée à la barre, répéta exactement ce qu'elle avait déjà dit, nia toute participation à la mort de Martindale, toute connaissance de la façon dont se produisit la tragédie. Elle parla avec calme, fermeté et une sincérité convaincante. Le juge eut encore son mauvais quart d'heure à passer. Le farouche Macvey fit un ardent appel au sens commun, en faveur de ses clients, et Geoffroy Herriard en un plaidoyer chevaleresque, éloquent et passionné pour Alexia, qui, en somme, était la réelle défenderesse, emporta tous les suffrages. Après une longue délibération, le jury revint avec un verdict affirmatif contre les journalistes qui furent mis à une lourde amende; en outre, celui qui avait été le plus injurieux en ses attaques, fut condamné à un emprisonnement d'assez courte durée.

La partie était donc gagnée. Herriard sentait encore sur sa main la chaude pression de gratitude — et peut-être de tendresse — de la main d'Alexia, dont les yeux un instant posés sur les siens, lui avaient fait entrevoir que son bonheur était définitivement assuré. Toutefois, sous ce rayon de joie se glissait la pensée que la victoire n'était pas complètement satisfaisante. Le doute, le terrible doute, ce détestable épouvantail, n'était pas entièrement détruit. Le verdict avait été remis aux prestiges de la parole. La déposition de du à contre-cœur, comme arraché au jury par

Campion était dans l'air, si du moins on peut s'exprimer ainsi; mais elle n'avait pu être mise, car il n'y avait pas eu, entre l'heure de l'attentat et le moment de sa mort, le temps nécessaire pour quérir un magistrat.

Après avoir félicité la comtesse et son frère, Geoffroy avait quitté le tribunal l'esprit étrangement préoccupé.

— Il ne faut pas nous arrêter avant d'avoir trouvé celui qui a tué Campion, dit-il gravement à M. Bowyer qu'il rencontra dans les couloirs du palais.

Bowyer père pinça les lèvres. Dans sa sphère, c'était un homme éminent, mais sa sphère ne comprenait pas la chasse aux criminels.

— Vous pensez que le résultat n'est pas très concluant, tant que le scélérat de la pièce n'est pas démasqué? demanda le solliciteur avec un sourire.

— Je le pense, dit Herriard avec chaleur. Il faut le trouver, et sans perdre de temps!

— Oui, fit M. Bowyer, mais c'est, plutôt l'affaire de Scotland-Yard. Ne le pensez-vous pas, mister Herriard?

— Sans doute, répondit Geoffroy, mais nous devons les tenir sur la piste de tout ce qui peut arriver.

— Nous ne pouvons guère bouger en l'absence d'instructions...

— Non: c'est juste, accorda Herriard avec

un peu d'impatience. J'en parlerai au comte von Rohnburg.

Combien volontiers il aurait couru à l'instant même frapper à la porte de cette demeure où il avait passé les plus heureux moments de sa vie, offrir au frère l'assurance renouvelée de sa plus chaude sympathie, à la sœur l'hommage d'un cœur qu'elle avait accepté à demi. Mais un sentiment de délicate réserve le retenait; pour ce jour-là, il les laisserait à leurs effusions, à leur joie touchante. Il se contenterait de repasser le souvenir des belles heures passées, de rêver au bonheur promis, et il finirait la soirée comme il pourrait, au milieu des débats politiques et des travaux professionnels. On s'attendait justement à une séance mouvementée à la Chambre pour ce soir là; il s'y rendrait, afin d'écourter les moments qui le séparaient d'Alexia.

Et Gastineau? Pour la première fois, depuis que le sort les avait jetés face à face, la pensée de son mentor lui fut franchement importune. En circonstances ordinaires, il se fût empressé de se rendre à la maison cachée de May-Fair, mais aujourd'hui, la chose lui paraissait impossible pour plus d'une raison. Non seulement, il lui restait dans l'âme une grande amertume à cause de la manière dont il avait parlé de la comtesse, mais maintenant qu'il se trouvait avoir gagné la victoire, sans l'aide de son général, il se sentait un peu troublé. Qu'il lui plût ou non de l'avouer, il

savait trop à qui revenait de droit ce triomphe. L'esprit subtil, l'indomptable volonté, l'autorité impérieuse qui avaient parlé par sa voix appartenaient en propre à Gastineau. N'était-ce pas lui qui avait enseigné à Herriard tout ce qui servit à fabriquer son éclatante renommée? Ne lui avait-il pas communiqué par la force même de son génie, l'art de pétrir le succès? Leurs relations étaient, seraient probablement toujours celles de maître à disciple, et si jamais ces amicales relations venaient à se modifier ou à prendre un caractère franchement hostile, ce n'était certainement pas Herriard qui serait le plus fort dans la lutte.

Peut-être eût-il mieux valu qu'il se rendit compte clairement de ce fait; qu'oubliant sa rancune, il allât tout droit déposer aux pieds du véritable vainqueur les lauriers cueillis en ce jour. Il ne le fit pas et se forgera ainsi une arme contre lui-même.

XIV

Le lendemain, Geoffroy était prié à dîner chez les Rohnburg.

— Mister Herriard, vous n'êtes pas satisfait.

— Non, comtesse, pas tout à fait.

— Quels résultats espérez-vous donc?

— Pas d'autre en ce qui concerne le pro-

cess proprement dit, mais pour ce qui vous regarde personnellement, je ne serai satisfait que le jour où ce mystère sera complètement éclairci.

Ils étaient assis côte à côte dans le salon, tandis que le comte Prosper et une jeune Artrichienne, en visite à Londres, étaient au piano dans une pièce attenante.

— La solution du mystère repose dans la découverte de l'individu que Campion nous a signalé.

— Incontestablement. Il nous faut le trouver.

— Ah! ce sera difficile.

— Certes! La police tâte son terrain, comme elle fait toujours quand l'homme que l'on cherche occupe une haute situation, assez élevée, en tout cas, pour être invité à Vaux-House. Je me suis entretenu de la chose hier, avec le chef de la Sûreté, sir Henry Ferrars.

— Que vous êtes bon, dit-elle, de vous donner tant de peine pour moi.

— Pour vous, murmura-t-il, se penchant vers elle, pour vous pourrais-je agir autrement? Et n'ai-je pas la meilleure des raisons?

— Je ne sais... fit-elle, sans doute parce qu'il fallait dire quelque chose.

à suivre.